

## **Rapport de gestion 2020**



## Sommaire

<b>I</b>	<b>Organes et contrôles .....</b>	<b>3</b>
	Conseil de fondation .....	3
	Commission de placement .....	3
	Comité SCI .....	3
	Expert en prévoyance professionnelle .....	3
	Organe de révision .....	3
	Autorité de surveillance .....	3
	Secrétariat général .....	3
	Direction .....	3
	Secrétariat .....	3
<b>II</b>	<b>Activités .....</b>	<b>4</b>
	Conseil de fondation .....	4
	Commission de placement .....	5
	Secrétariat .....	5
	Exploitations et personnes assurées .....	6
	Masse salariale assurée et cotisations .....	6
	Chiffres clés .....	7
<b>III</b>	<b>Résultat comptable .....</b>	<b>7</b>
<b>IV</b>	<b>Expertise actuarielle .....</b>	<b>9</b>
<b>V</b>	<b>Contexte politique .....</b>	<b>9</b>
<b>VI</b>	<b>Considérations finales .....</b>	<b>9</b>
<b>VII</b>	<b>Bilan, compte d'exploitation et annexe .....</b>	<b>10</b>
<b>VIII</b>	<b>Rapport de l'organe de révision .....</b>	<b>10</b>

---

## I Organes et contrôles

L'organe suprême de l'Agrisano Pencas est le **Conseil de fondation**, qui est composé de façon paritaire (nombre identique de représentants des employés et des employeurs).

La **Commission de placement** est responsable de l'application de la stratégie des placements définie par le Conseil de fondation et garantit le respect du règlement en matière de placements.

Le **Comité SCI**, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du système de contrôle interne (SCI).

Le **secrétariat et la direction** assurent les activités opérationnelles de l'Agrisano Pencas.

Le **secrétariat général** assiste le secrétariat et la direction dans la préparation des séances et soutient le Comité SCI et le secrétariat dans la mise en œuvre du SCI.

L'**expert en prévoyance professionnelle** vérifie périodiquement si l'Agrisano Pencas offre la garantie qu'elle peut remplir ses obligations et si les conditions réglementaires concernant les prestations et le financement répondent aux obligations légales.

L'**organe de révision** nommé par le Conseil de fondation vérifie annuellement les activités de l'Agrisano Pencas (révision intermédiaire et finale).

L'**autorité de surveillance** veille à ce que l'Agrisano Pencas, l'organe de révision et l'expert en prévoyance professionnelle respectent les prescriptions légales.

La **Commission de haute surveillance** a la tâche d'assurer une surveillance homogène des autorités de surveillance.

---

### Conseil de fondation

#### Représentants des employeurs (2017 – 2020)

Markus Hausammann, Langrickenbach, **Président**  
Paul Odermatt, Stans  
Annekäthi Schluemp-Bieri, Schnottwil  
Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See  
Andreas Wyss, Kirchberg  
Gabriel Yerly, Berlens

#### Représentants des employés (2017 – 2020)

Paul Sommer, Riniken, **Vice-président**  
Ursula Gränicher, Schalunen  
Alfons Grünenfelder, Schneisingen  
Andreas Ryser-Werren, Rohrbach  
Hannes Seiler, Rosshäusern  
Marlies Simonetta, Dietwil

### Commission de placement

Markus Hausammann, Langrickenbach, **Président**  
Paul Sommer, Riniken, **Vice-président**  
Christian Kohli, Brugg

### Comité SCI

Markus Hausammann, Langrickenbach, **Président**  
Paul Sommer, Riniken, **Vice-président**  
Christian Kohli, Brugg  
Sandra Hächler, Densbüren

### Expert en prévoyance professionnelle

Guido Aggeler, Swiss Life Pension Services AG  
General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

### Organe de révision

Roland Furger, Balmer Etienne AG  
Kauffmannweg 4, 6003 Lucerne

### Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)  
Schlossplatz 1, 5001 Aarau

### Secrétariat général

Peter Kopp, Secrétaire général

### Direction

Christian Kohli, Directeur  
Monika Tschümperlin, Responsable de l'administration et Directrice adjointe  
Sandra Hächler, Responsable des finances

### Secrétariat

Fin 2020, le secrétariat disposait d'un effectif de 14,78 emplois à plein temps (direction comprise).

---

## II Activités

### Conseil de fondation

En février 2020, le Conseil de fondation s'est exprimé, par voie de circulaire, sur les mesures qui ont eu des répercussions sur les comptes 2019. Il a décidé d'accorder pour l'année 2019 une rémunération supplémentaire de 1,0 % sur les avoirs de vieillesse obligatoires et surobligatoires. Dans l'ensemble, les avoirs de vieillesse ont, par conséquent, été rémunérés en 2019 à un taux de 2,0 %. Le Conseil de fondation a décidé comme autre mesure de constituer des provisions, grevant également les comptes 2019, pour financer la baisse du taux d'intérêt technique de 2,0 % à 1,5 %.

D'entente avec l'autorité de surveillance BVSA, il a été décidé que la séance du 15 avril 2020 aurait lieu dans le cadre d'une conférence téléphonique. Lors de cette séance, le Conseil de fondation a été informé des effets de la pandémie et du confinement qui en a résulté sur les activités du secrétariat. Il a pris note que, malgré un contexte difficile, les prestations ont pu être fournies normalement aux exploitations affiliées et aux assurés. Le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel 2019, les comptes annuels 2019, le budget définitif 2020 ainsi que le rapport actuel sur le SCI. En 2019, le résultat des placements s'est révélé excellent avec une performance de +9,3 %, calculée sur l'ensemble de la fortune. Le taux de couverture est passé de 116,9 % à 122,8 %. La très bonne situation financière de l'Agrisano Pencas s'est encore consolidée. L'évolution des placements de capitaux au premier trimestre montre à quel point les réserves de fluctuation de valeur sont importantes. En raison de la pandémie, le Conseil de fondation a dû prendre acte d'un résultat de -5,3 % au 31.03.2020. En conséquence, le Conseil de fondation a renoncé à ce moment-là à accorder une rémunération supplémentaire pour l'année en cours. De plus, le Conseil de fondation s'est penché sur le principe et les paramètres pour l'octroi d'un montant spécial aux personnes retraitées. Il a décidé d'accorder un montant spécial aussi en 2020. Ainsi, un montant spécial de 1 000 francs a été de nouveau accordé aux bénéficiaires de rente. Pour les personnes ayant perçu un versement de la valeur actuelle, le montant a été fixé à 500 francs. Le Conseil de fondation a désigné la société Balmer-Etienne AG de Lucerne comme organe de révision pour l'année en cours. Il a approuvé les modifications du règlement du personnel des entreprises Agrisano et a été informé des adaptations prévues en ce qui concerne les commissions aux partenaires contractuels et les dispositions du règlement de prévoyance.

En mai 2020, le Conseil de fondation a approuvé, par voie de circulaire, les modifications applicables à partir du 01.01.2021 en ce qui concerne les commissions aux partenaires contractuels (système de commissionnement 2021+).

Dans le cadre d'une conférence vidéo, le Conseil de fondation a pris connaissance le 13 novembre 2020 du déroulement des affaires de l'année en cours. Malgré la chute de la bourse en mars et le fait que la fin de la crise du coronavirus n'était pas en vue, un résultat réjouissant se dessinait pour les placements à la date de cette séance. Il a pris connaissance de l'expertise actuarielle au 31.12.2019 que l'expert avait établi au printemps 2020. En raison de la période prolongée de taux d'intérêt bas, il s'avère nécessaire de procéder à moyen terme à certains ajustements au niveau des bases techniques. Le Conseil de fondation a approuvé diverses modifications du règlement de prévoyance qui sont entrées en vigueur au 01.01.2021. Il a approuvé le budget des frais administratifs et d'investissement 2021 et a décidé de ne pas adapter les rentes surobligatoires. Il a accepté les tarifs pour l'année 2021, lesquels n'ont subi aucune modification par rapport à l'année précédente. De plus, le Conseil de fondation a renoncé à cette date à accorder une rémunération supplémentaire pour l'année en cours.

En février 2021, le Conseil de fondation a décidé par voie de circulaire de constituer des provisions, grevant les comptes 2020 à hauteur de 8,95 millions de francs au total, pour une rémunération supplémentaire en 2020 et 2021 (cf. également chapitre III. Résultat comptable).

---

## Commission de placement

La Commission de placement a été associée à toutes les activités de placement importantes dans le cadre de décisions par voie de circulaire et a été informée régulièrement de l'évolution des placements par des rapports mensuels et trimestriels et également lors de deux conférences (téléphonique et vidéo). Des placements (nouveaux placements et remaniements) ont été réalisés pour un volume total de 90,8 millions de francs. Plusieurs incertitudes (crise du coronavirus, élections présidentielles aux Etats-Unis, etc.) ont pesé sur l'année de placement 2020 et ont entraîné de fortes fluctuations de cours. L'Agrisano Pencas a également été affectée par ces développements. Au 31.03.2020, la performance était de -5,3 %. Par la suite, le portefeuille s'est vite redressé, de sorte que les pertes ont pu déjà être compensées à fin mai. La forte tendance à la hausse – à l'exception d'un léger repli en octobre – s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année et s'est encore notablement renforcée au cours des deux derniers mois. La performance nette, calculée sur la base des prescriptions comptables Swiss GAAP FER 26, a atteint 8,0 % sur l'ensemble de la fortune. Après retranchement des liquidités, cette performance nette s'élevait à 8,45 % en 2020 et était donc supérieure à l'indice de référence (Pictet LPP-25 au 31.12.2020: 2,86 %).

---

## Secrétariat

La direction a pu, durant l'année sous revue, traiter ses affaires dans le cadre de huit séances au total. La retraite de deux jours, prévue à fin mars, a dû être annulée en raison de la pandémie. Les thèmes à l'ordre du jour ont été traités en juin dans le cadre d'une séance de travail d'une journée, à laquelle l'expert en prévoyance professionnelle a également participé.

L'obligation en raison de la pandémie d'effectuer autant que possible les tâches administratives en télétravail a montré que l'Agrisano Pencas doit accélérer la numérisation de ces processus de travail. Les structures allégées et les distances réduites se sont néanmoins révélées très utiles dans un contexte difficile. Ainsi, en ce qui concerne la gestion des assurés, tous les travaux ont pu être effectués dans les délais malgré les restrictions. Le rythme de travail des années précédentes a pu être tenu également en ce qui concerne la saisie et le traitement des prises d'emploi. Les étrangers titulaires d'une autorisation de courte durée représentaient la majorité de nos assurés et, de ce fait, le taux de fluctuation était très élevé. Durant l'année sous revue, 5 312 entrées et 4 896 sorties ont été enregistrées, ce qui correspond à une augmentation de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Malgré la simplicité des procédures, les mutations ont entraîné une importante charge de travail. Le traitement des rentes invalidité, survivants et vieillesse est comme toujours très complexe et laborieux. Pendant l'année sous revue, 55 nouvelles personnes ont eu droit à une rente (année précédente: 65).

Les frais administratifs (en fonction du nombre d'assurés) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente. Comparés au reste de la branche, ils demeurent à un niveau très bas. Ils s'élevaient en 2020 à 116 francs par assuré actif, respectivement à 113 francs en moyenne pour les assurés actifs et ceux touchant une rente. Nous ne ménageons pas nos efforts pour maintenir ces frais le plus bas possible et garder ainsi notre avance sur la concurrence.

Le site [www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch) se révèle très utile et facilite grandement la collaboration des exploitations affiliées et des assurés avec le secrétariat.

## Exploitations et personnes assurées

Fin 2020, le nombre d'exploitations affiliées a augmenté de 3,0 % (année précédente: 3,3 %). Le nombre d'assurés – il s'agit des prises d'emploi de 2019 en raison du paiement à terme échu – s'est accru de 2,7 % (année précédente: 5,6 %).

Le très faible nombre de personnes assurées par exploitation affiliée constitue une particularité de l'Agrisano Pencas. En moyenne, ces exploitations emploient seulement 1,22 personne (année précédente: 1,22), soumise à la prévoyance professionnelle. Au fil des ans, une croissance structurelle peut certes être constatée chez l'Agrisano Pencas, mais le nombre fortement bas d'assurés par exploitation affiliée s'en retrouve influencé de manière minime.

### Structure des exploitations affiliées:

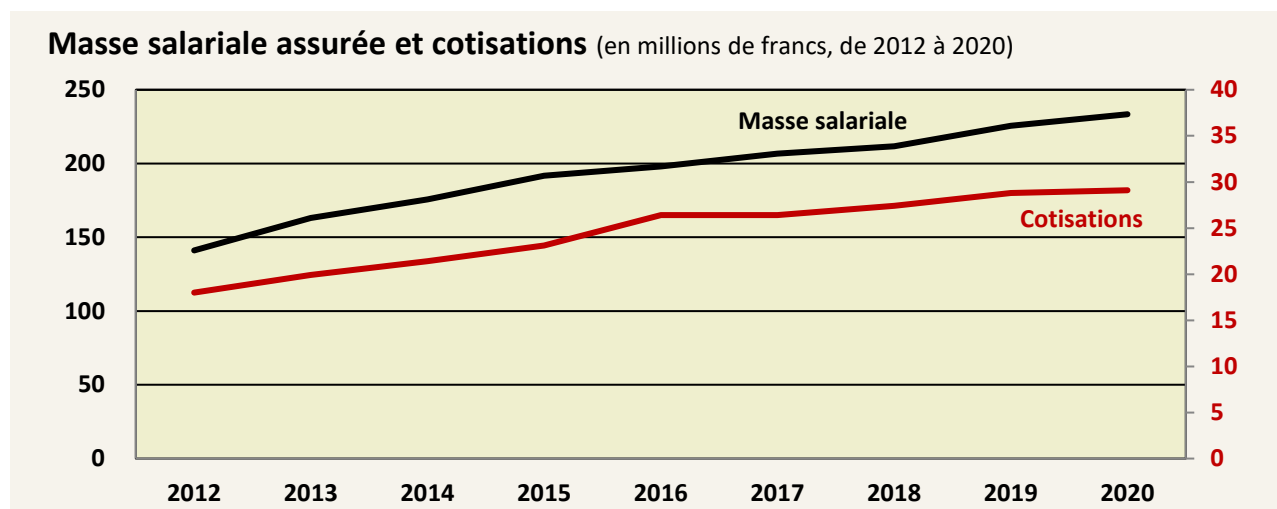
(en raison du paiement à terme échu prises d'emploi de 2019, entre parenthèses prises d'emploi de 2018 et 2017)

	Part des exploitations avec:	Part des assurés dans exploitations avec:
<b>moins de 4 employés</b>	85,2 % (85,8 % et 86,4 %)	41,1 % (42,3 % et 43,1 %)
<b>entre 4 et 10 employés</b>	11,6 % (11,2 % et 10,7 %)	21,8 % (22,1 % et 21,3 %)
<b>entre 11 et 50 employés</b>	2,7 % (2,6 % et 2,5 %)	17,6 % (18,3 % et 18,4 %)
<b>plus de 50 employés</b>	0,5 % (0,5 % et 0,5 %)	19,5 % (17,4 % et 17,2 %)

## Masse salariale assurée et cotisations

En 2020, la masse salariale assurée a atteint 233,5 millions de francs, augmentant ainsi de 3,5 % en glissement annuel.

Le volume des cotisations (y compris les dépôts et retraits des réserves de cotisations de l'employeur) affichait 29,1 millions de francs au total, en hausse de 0,3 million de francs par rapport à l'année précédente. Les cotisations résultant des emplois, c'est-à-dire le volume des cotisations épuré des dépôts et des retraits des réserves de cotisations de l'employeur, ont à elles seules augmenté de 0,15 millions de francs (+0,5 %) par rapport à l'année précédente. La croissance inférieure à la moyenne en ce qui concerne les cotisations est due principalement à la baisse du tarif de risque au 01.01.2019, laquelle a entraîné une diminution des cotisations de risque d'environ 0,9 million de francs. Après correction de cet effet, la croissance des cotisations correspond à celles des années précédentes, ce qui est réjouissant.



---

## Chiffres clés

Valeurs au 31.12.2020, entre parenthèses valeurs au 31.12.2019

Fondation commune pour l'agriculture	créée en 1984
Nombre d'exploitations affiliées	13 272 (12 877)
Nombre d'assurés actifs	16 128 (15 689)
Nombre de bénéficiaires d'une rente	566 (543)
Taux de conversion LPP	6,8 % (6,8 %)
Taux de conversion régime surobligatoire	5,84 % (5,96 %)
Taux d'intérêt LPP et régime surobligatoire	3,0 % (2,0 %)
Avoirs de prévoyance	405,0 mio. CHF (350,1 mio. CHF)
Taux d'intérêt technique	1,50 % (2,00 %)
Méthode de financement des prestations	Primauté des cotisations
Méthode de financement des prestations de risque Plan A	Primauté des cotisations
Méthode de financement des prestations de risque Plan B et C	Primauté des prestations
Répondant des risques	Autonomie totale
Taux de couverture	126,5 % (122,8 %)
Frais administratifs par personne (actifs uniquement)	CHF 116.– (CHF 116.–)*
Frais administratifs par personne (actifs et retraités)	CHF 113.– (CHF 113.–)*

\* Les frais administratifs ont été calculés selon la méthode uniforme et transparente d'inter-pension ([www.inter-pension.ch](http://www.inter-pension.ch)).

---

## III Résultat comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la LPP, sur la base de la directive Swiss GAAP FER 26. L'année 2020, comme déjà en 2019, s'est révélée excellente pour les caisses de pension en ce qui concerne le troisième cotisant que sont les marchés financiers. Durant l'année sous revue, l'Agrisano Pencas a affiché une performance de +8,0 % sur l'ensemble de la fortune. L'appréciation de ce remarquable résultat ne doit pas occulter le fait que les revenus des placements ont contribué seulement pour une petite part au résultat financier et que la majeure partie de ce résultat est à attribuer à des gains de cours non réalisés. De ce fait, le contexte demeure exigeant pour les placements financiers. En outre, le résultat équilibré des activités d'assurance a lui aussi contribué au très bon résultat d'exploitation.

L'excellente performance des placements a permis de constituer des provisions, grevant les comptes annuels 2020 à hauteur de 8,95 millions de francs au total, pour une rémunération supplémentaire de 2 % en 2020 et de 1,5 % en 2021. Malgré ces mesures, l'Agrisano Pencas affichait des fonds libres à hauteur de 9,892 millions de francs au 31 décembre 2020 (année précédente: 2,259 millions de francs). Cela est justifié à court terme étant donné que, selon l'expertise actuarielle actuelle, les bases techniques devraient être adaptées. Les coûts prévus à cet effet sont estimés à environ 5 millions de francs.

Pour les détails du résultat comptable, nous renvoyons au chapitre VII, au bilan, au compte d'exploitation et à l'annexe.

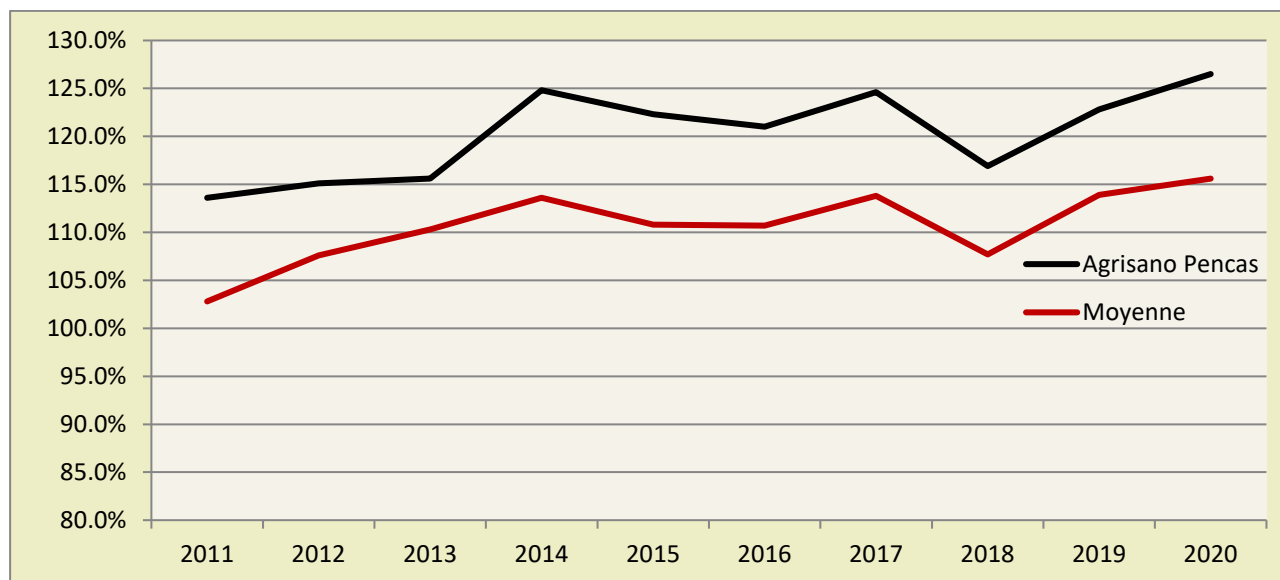
### Evolution du taux de couverture et des réserves de fluctuation de valeur depuis le 31.12.2008:

Année	Taux de couverture*	Etat RFV**	Fonds libres en millions de francs
31.12.2008	107,1 %	44,78 %	-
31.12.2009	115,4 %	97,14 %	-
31.12.2010	113,3 %	76,89 %	-
31.12.2011	113,6 %	75,10 %	-
31.12.2012	115,1 %	92,87 %	-
31.12.2013	115,6 %	74,38 %	-
31.12.2014	124,8 %	100,00 %	3,437
31.12.2015	122,3 %	98,24 %	-
31.12.2016	121,0 %	92,58 %	-
31.12.2017	124,6 %	100,00 %	0,424
31.12.2018	116,9 %	88,83 %	-
31.12.2019	122,8 %	100,00 %	2,529
31.12.2020	126,5 %	100,00 %	9,892

\* Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 / Chiffre 59 de l'annexe 59 compte d'exploitation

\*\* Valeur effective des réserves de fluctuation de valeur (RFV) en % de la valeur cible / Chiffre 62 de l'annexe compte d'exploitation

### Taux de couverture de l'Agrisano Pencas et moyenne des institutions de prévoyance de droit privé



Source pour la moyenne: moniteur des caisses de pension de Swisscanto (institutions de prévoyance de droit privé)



---

## IV Expertise actuarielle

L'expertise actuarielle est réalisée tous les 3 ans. L'expertise au 31 décembre 2019 a été établie par l'expert en prévoyance professionnelle le 27 mars 2020. Elle révèle que l'Agrisano Pencas peut se targuer d'une excellente situation financière et qu'elle peut honorer en tout temps les prétentions de ses assurés.

Sur la base de la directive technique révisée (DTA 4) de la Chambre Suisse des experts en caisses de pension qui a été reconnue le 20 juin 2019 comme standard minimal par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, le taux d'intérêt technique revêt dans l'expertise actuelle une importance encore plus grande que dans le passé. Compte tenu de l'évolution future, l'expert recommande de baisser le taux d'intérêt technique à 1,00 % au cours des 5 à 7 prochaines années ou comme alternative d'introduire des tables de génération. Les coûts de l'adaptation des bases techniques s'élèvent à environ 5 millions de francs. Etant donné que la Fondation dispose de fonds libres à hauteur de 9,9 millions de francs à fin décembre 2020, le financement de ces mesures est assuré.

---

## V Contexte politique

Dans le domaine des assurances sociales, la réforme de la prévoyance vieillesse demeure le thème majeur.

### Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

En ce qui concerne l'AVS, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS- E) a entamé ses travaux en automne 2020. Mais elle n'a avancé que très lentement. Les plus grandes divergences au sein de la commission portent sur la question de l'âge de référence de la retraite pour les femmes et le coût des mesures de compensation liées au relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Les rapports supplémentaires demandés à ce sujet retardent les délibérations au sein de la commission, de sorte que cet objet pourra être traité au Conseil des Etats au plus tôt à la session de printemps 2021.

### Modifications de la LPP (Réforme LPP 21)

La réforme de la LPP est encore moins avancée. La procédure de consultation a pris fin en mai 2020. Malgré de nombreuses critiques, notamment en ce qui concerne le supplément de rente pour la génération de transition qui doit être financé selon le principe de la répartition, le Conseil fédéral a maintenu pratiquement tel quel le compromis des partenaires sociaux dans son message du 25 novembre 2020. Le Conseil national, comme premier conseil, traitera cet objet. Sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) entamera ses travaux, en février 2021, avec des auditions.

---

## VI Considérations finales

L'Agrisano Pencas peut tirer un bilan positif de l'exercice 2020. Malgré la pandémie, elle a réitéré le résultat exceptionnel de l'année précédente en ce qui concerne les placements financiers. Quant au résultat des activités d'assurance et de l'administration, il a été, dans l'ensemble, équilibré. Ainsi, le taux de couverture s'est à nouveau accru, s'établissant à un niveau très confortable de 126,5 %. Néanmoins, il conviendra, en 2021, de clarifier les questions concernant les bases techniques, y compris le taux de conversion des rentes pour les avoirs de la prévoyance étendue. Les fonds pour le financement de ces mesures sont disponibles.

Nous remercions les collaboratrices et collaborateurs de l'Agrisano Pencas et de nos partenaires pour le travail accompli. Grâce à leur engagement sans faille, nous pouvons gérer avec succès et à des conditions avantageuses les affaires de la prévoyance professionnelle dans un contexte des plus exigeants.

---

## **VII Bilan, compte d'exploitation et annexe**

Voir annexe à partir de la page 11.

---

## **VIII Rapport de l'organe de révision**

Voir annexe à partir de la page 28 (non numérotée).

### **Agrisano Pencas**

Paul Sommer  
Le président

Christian Kohli  
Le directeur